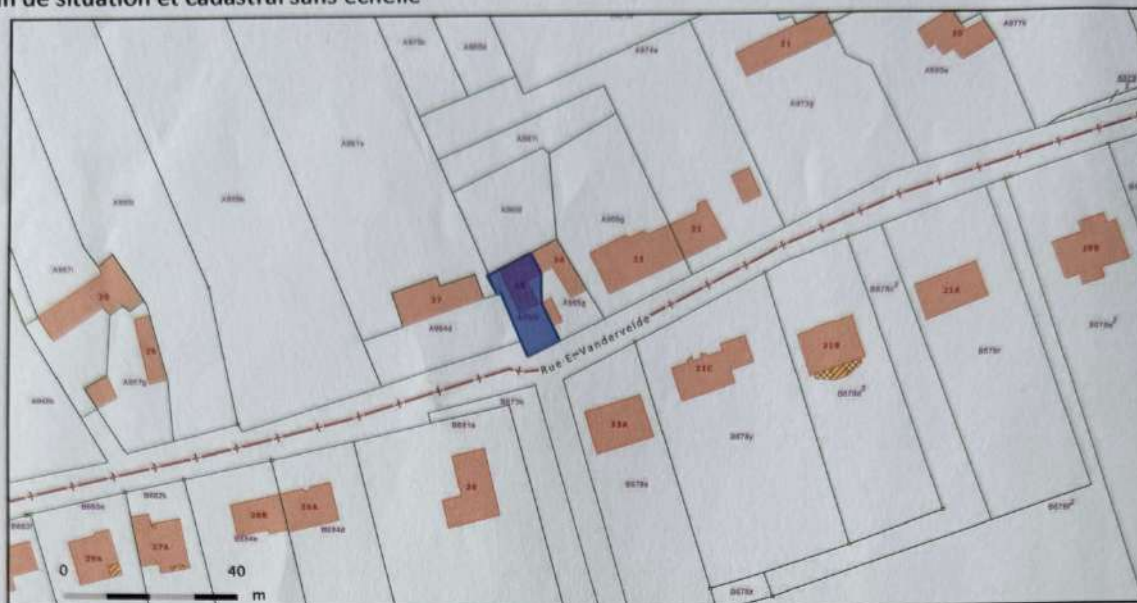


Plan de situation et cadastral sans échelle

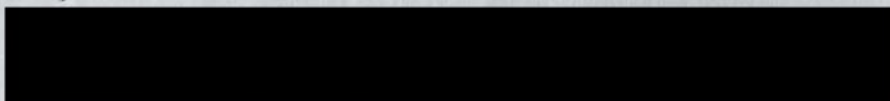


PROVINCE DE LIEGE COMMUNE DE MARCHIN

Rue Emile Vandervelde 25
1ère division, section A, 965F

Plan de division pour acte de base

Requérant :



Levé et dressé par :

Xavier Servais, Géomètre-Expert

légalement assermenté devant le tribunal de 1ère instance de Huy

N° GEO 071027

7A rue de Huy - B-4530 VILLERS-LE-BOUILLET



GEO - XS

Géomètre-Expert - Certifié PEB

085 / 31.62.21 - info@geo-xs.be

www.geo-xs.be

Xavier Servais
7A, rue de Huy - B-4530 Villers-le-Bouillet

Fait à : Villers-le-Bouillet

Date de levé : 12/2019

Dossier : 2019/192

le : 08/01/2020

Echelle : 1/200

Indice : A

Dates	Modifications/Observations	Dates	Modifications/Observations	PLAN N°
				1/1

PROCES-VERBAL DE DIVISION

Je soussigné, Xavier SERVAIS, Géomètre-Expert, dûment assermenté en cette qualité près le Tribunal de Première Instance de HUY, dûment inscrit au Conseil Fédéral des Géomètres-Experts sous le numéro GEO 071027

déclare m'être rendu à 4570 MARCHIN, rue Emile Vandervelde 25, à la demande de Monsieur Dominique DEBROUX et Madame Michèle MONFORT, agissant en tant que propriétaires, afin d'y procéder au mesurage et à la division pour création d'acte de base de la parcelle cadastrée ou l'ayant été "MARCHIN / 1.DIV / SECTION A / 965F".

De cette division de lot superposés, il résulte :

- Le lot 1, représenté en cyan sur ce document, représentant un appartement sis au rez-de-chaussée contenant un séjour, une cuisine, une chambre avec dressing, une salle de bain et une terrasse privative et une cave.
- Le lot 2, représenté en magenta sur ce document, représentant un appartement sis au 1er étage contenant un séjour, une cuisine, une chambre avec dressing, une salle de bain et une terrasse privative située à l'avant du bâtiment au niveau rez-de-chaussée.

Détermination des limites :

Les limites ont été redéfinies sur base de la situation des lieux, des prescriptions d'usages.
La limite séparant la parcelle 965F et les parcelles 961A et 964D (1.1-4.2) a été replacée contradictoirement selon la volonté des parties prenantes.

Servitude :

- Une servitude de passage réciproque existante est représentée en hachuré vert sur ce document. Cette servitude a été établie par acte sous seing privé le 25/03/1972 et enregistrée à Huy le 04/04/1972 et concernait les parcelles cadastrales de 1972 : 963A, 964C, 960B - 965I - 965F.
- une servitude de passage existante reprise dans l'acte d'achat de Monsieur DEBROUX du 22/04/2014 par et devant Mr CARLUTVELS " laquelle permet l'accès aux parcelles 970K et 970L, inclavées, en passant sur trois parcelles cadastrées même section n° 974E, 967L, 965I appartenant à d'autres personnes, par le passage latéral gauche de la parcelle 965F ou se trouve la maison sise rue Emile Vandervelde, 25, objet de la présente vente. Le vendeur déclare que ce passage est également utilisé par le propriétaire de la parcelle 965G (maison N°24) pour accéder aux parcelles 969C et 969D qui lui appartiennent".
- on constate la présence de fenêtres rondes " F " sur le plan le long de la façade arrière.
- le vendeur déclare que le système d'alimentation d'eau est commun. Un décompte permet de quantifier le volume d'eau consommé du lot 2.
- la fosse septique est commune aux 2 lots et est située au niveau de la terrasse du lot 1.

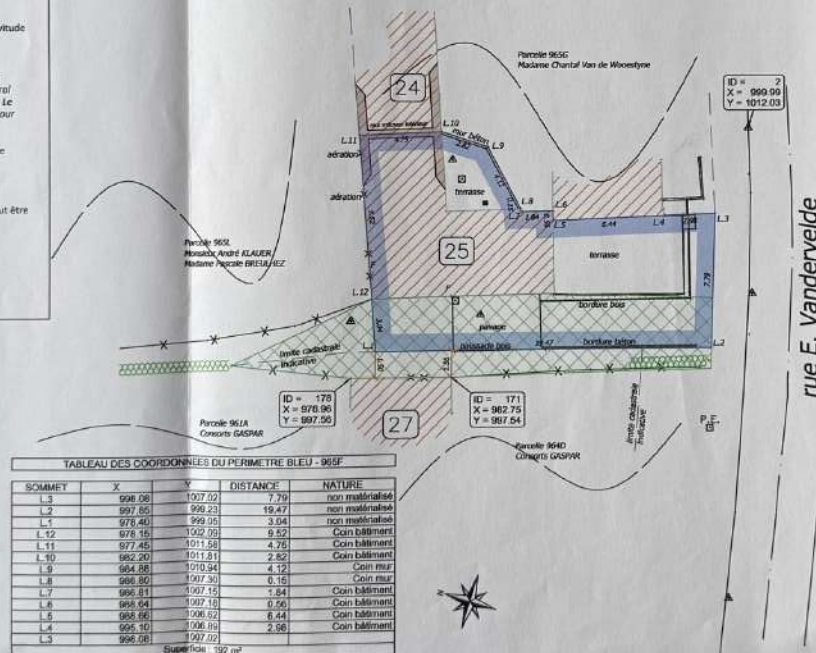
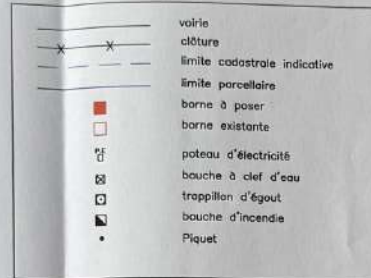
Ce document n'a pas d'autre objectif que celui de diviser la parcelle et de définir les lots susmentionnés et ne peut être utilisé à d'autres fins ni modifié sans l'accord de son auteur.

Dressé à VILLERS-LE-BOUILLET, le 08/01/2020.

Xavier SERVAIS

Tableau de signature pour accord sur les limites

Parcelle	propriétaire	Signature
961A 964D		
Lot 1		
Lot 2		
965F		



rue E. Vandervelde

Lot 1 - appartement
Lot 2 - appartement



Niveau rez-de-chaussée



Niveau 1er étage